



## Ecole de Musique et Danse du Suet

Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint Armel, Vern-sur-Seiche

### Où nous trouver sur le Web ?

<http://cri-suet.fr>

ecole musique danse Suet



ecolesuet



### **CHANTEPIE**

Siège administratif

Le Manoir

27 avenue André Bonnin

Tel : 02.99.41.46.77

Une question sur la facturation ?

[secretariat.direction@cri-suet.fr](mailto:secretariat.direction@cri-suet.fr)

### **VERN-SUR-SEICHE**

Espace Culturel Le Volume

3 rue Rabelais

Tel : 02.23.27.03.61

Une question sur la scolarité ?

[stephanie.gauthier@cri-suet.fr](mailto:stephanie.gauthier@cri-suet.fr)

# REINSCRIPTION MUSIQUE

## 2023/2024

## Pour le vendredi 16 juin 2023

Au-delà les réinscriptions seront traitées en fonction des places disponibles

Fermeture des secrétariats le vendredi 7 juillet au soir. Réouverture le mercredi 30 août 2023.

► **Formulaire en ligne sur votre espace Extranet**  <https://monespace.duonet.fr/fr/login?key=vmh57Uj%2Fa1s%3D>

### **Pièces à fournir sur votre espace Extranet (Onglets : Documents/Envoyer) :**

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois, obligatoire chaque année (facture électricité, eau...)
- Le mandat de prélèvement SEPA et RIB **dans le cas d'un 1er prélèvement ou changement de coordonnées bancaires**

### **Extraits du règlement intérieur**

#### **3 -4) Inscriptions – Réinscriptions**

L'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse du Suet accueille en priorité les élèves des communes adhérentes à partir de la moyenne section (maternelle). L'inscription est valable pour toute la durée de l'année scolaire et ne pourra être résiliée, sauf cas de force majeure et avec justificatif et après l'accord du Directeur et du Président. Les droits d'inscription sont dus en totalité, même en cas d'abandon ou d'exclusion en cours d'année, toutefois pour les nouveaux élèves 2 cours d'essai sont consentis. Toute démission doit être signalée par écrit au directeur de l'école.

*Voir modalités page 4.*

### **Calendrier de l'année 2023-2024**

#### **Reprise des cours à partir du lundi 11 septembre 2023**

Toussaint : du samedi 21/10/2023 après les cours au lundi 06/11/2023

Noël : du samedi 23/12/2023 après les cours au lundi 08/01/2024

Hiver : du samedi 24/02/2024 après les cours au lundi 11/03/2024

Printemps : du samedi 20/04/2024 après les cours au 06/05/2024

Ascension : du mercredi 07/05/2024 après les cours au 13/05/2024

Fin des cours : samedi 6 juillet 2024 après les cours



# LA FORMATION MUSICALE : HORAIRES & FOURNITURES

Sous réserve de modifications

	CHANTEPIE	VERN-SUR-SEICHE	
<b>Initiation</b>			
<b>IM-CP</b>	mardi 17h-18h	mercredi 14h30-15h30	
<b>Formation Musicale Généraliste</b>			<b>Fournitures</b>
<b>FM1</b> (à partir du CE1)	mercredi 9h30-10h30	lundi 17h30-18h30 mercredi 13h30-14h30	1 chemise à élastique 1 petit cahier musique Trousse équipée : feutres, 1 crayon à papier au moins 2B, un taille crayon, gomme
<b>FM2</b>	mercredi 10h30-11h30	mardi 17h15-18h15 mercredi 14h30-15h30	Pas de livre
<b>FM3</b>	mercredi 15h45-16h45	mercredi 10h45-11h45 mercredi 14h15-15h15 jeudi 17h15-18h15	1 Cahier à feuilles de musique, porte-vue Carnet Trousse équipée (crayons à papier, de couleur, gomme)
<b>FM4</b>	lundi 17h30-18h45	mardi 17h15-18h30 mercredi 9h30-10h45	Livre unique : Eléments de Théorie Editions H.CUBE 1 Cahier à feuilles de musique, porte-vue Carnet Trousse équipée (crayons à papier, de couleur, gomme)
<b>FM5</b>	mercredi 16h45-18h15	mardi 18h30-20h	Livre unique : Eléments de Théorie Editions H.CUBE 1 nouveau porte-vue grand modèle (100 vues) 1 cahier à feuilles de musique Carnet Trousse équipée (crayons à papier, de couleur, gomme)
<b>FM6</b>	lundi 18h45-20h15	vendredi 18h-19h30	Livre unique : Eléments de Théorie Editions H.CUBE Le porte-vue utilisé en FM5, avec les fiches FM5 1 cahier de musique ne comportant que des portées de musique format A4 Carnet Trousse équipée (crayons à papier, de couleur, gomme)
<b>FM7</b>	-	jeudi 18h15-19h45	Livre unique : Eléments de Théorie Editions H.CUBE Le porte-vue utilisé en FM5/FM6, avec les fiches FM5/FM6 1 cahier de musique ne comportant que des portées de musique format A4 Carnet Trousse équipée (crayons à papier, de couleur, gomme)
<b>Formation Musicale MA/JAZZ</b>			<b>Fournitures</b>
<b>FM MAJ 4</b>	jeudi 17h30-19h Vern		1 porte-vue
<b>FM MAJ 5</b>	mercredi 15h-16h Vern		Crayon de papier 2B
<b>FM MAJ 6 et 7</b>	mardi 18h-19h Vern		Gomme

## LES INSTRUMENTS

**Les professeurs reviendront vers vous pour fixer les horaires de cours d'instrument avant la rentrée du 11 septembre 2023.**

Liste des 24 instruments enseignés au Suet :

**Alto**, Anne Magaud  
**Batterie**, Diego Guyard  
**Chant**, Solène Ambrosi  
**Clarinette**, Franck Flichy  
**Clavecin**, Pascal Tufféry  
**Contrebasse**, Joséphine Violette  
**Flûte à Bec**, Franck Flichy  
**Flûte Traversière**, Cristina Gorgan-Mériglier

**Guitare Classique**, Laëtitia Caro-Gourvenec, Gaël Mériglier, Stéphane Danjard  
**Guitare Basse**, Pierre Patinec  
**Guitare MA**, Stéphane Danjard  
**Harpe Celtique**, Charlotte Nénert  
**Hautbois**, Frédéric Magaud  
**Orgue**, Pascal Tufféry  
**Percussions**, David Le Bras

**Piano**, Axelle Naulet, Olivier Pavec, Pascal Tufféry  
**Piano MA/JAZZ**, Axelle Naulet  
**Saxophone**, Robin Gwénolé Moigne  
**Trombone**, Frédéric Leclerc  
**Trompette**, Florence Corbeau  
**Trompette JAZZ**, Johann Lefèvre  
**Tuba**, Frédéric Leclerc  
**Violon**, Anne Magaud  
**Violoncelle**, Nathalie Karaev



## LES PRATIQUES D'ENSEMBLES

Les ensembles sont accessibles dans le cadre de **l'apprentissage instrumental** ou en **pratique collective seule**. L'objectif est de jouer sur scène le répertoire des groupes le plus souvent possible. Les ensembles jouent régulièrement en public **tout au long de l'année** dans différents lieux de nos communes (salles de spectacles, festivals, animations associatives ou municipales, EHPAD...)

<i>Sous réserve de modifications</i>	Niveau	Horaire	Lieu	Conditions d'accès - Contenus
<b>Chorale Enfants</b> « Les 4 Saisons »	<b>Du CP au CM2</b>	Mercredi 11h30-12h30	Chantepie	Permettre aux enfants de travailler la voix, le rythme, la mémoire au fil d'un apprentissage qui privilégie les jeux, l'énergie collective et un répertoire ouvert sur le monde
		Mercredi 15h30-16h30	Vern	
<b>Atelier Voix</b> <b>Musiques Actuelles</b>	<b>A partir de la 6ème</b>	Samedi 10h-13h 5 ateliers par an	Vern	Apporter des clés techniques et d'interprétation aux élèves, qu'ils pourront utiliser dans leur pratique collective.
<b>Chorale Adultes</b> « Voix du Suet »	<b>Adultes</b>	Mardi 18h30-20h	Vern	Ouvert à toutes les personnes qui ont envie de chanter, en toute convivialité et sans condition de niveau ou d'expérience
<b>Ensembles Cordes pincées, frottées et bois</b>	<b>CI</b>	Jeudi 18h-19h	Vern	A partir de la 2 <sup>ème</sup> année d'instrument
	<b>CII-III</b>	Mercredi 18h30-19h30	Chantepie	Guitaristes et harpistes en priorité, avec : 2 flûtes ou 1 clarinette ; 2 violons et/ou altos ; 1 violoncelle
<b>Ensemble de Guitares</b>	<b>Adultes</b>	Jeudi 20h-21h Une fois par mois	Vern	Ouvert à tous
<b>Ensemble Harpes Celtiques</b>	<b>CII-III</b>	Samedi 10h-12h Une fois par mois	Vern	Un répertoire très diversifié
<b>Ensembles Jazz</b>	<b>Débutant</b>	Mercredi 17h-18h	Vern	Faire ses premiers pas puis consolider en groupe l'entrée dans le swing, l'improvisation et l'apprentissage des chansons et thèmes qui forment le Jazz. Rencontrer la culture du jazz, son histoire et son actualité
	<b>Intermédiaire</b>	Mercredi 18h-19h30	Vern	
	<b>Avancé</b>	Mercredi 19h30-21h	Vern	
<b>Ensembles Musiques Actuelles</b>	<b>Débutant</b>	Mercredi 16h-17h	Vern	Batteurs, bassistes, guitaristes MA, pianistes MA Ouverts à d'autres élèves sous réserve (cuivres, cordes...) Travail du répertoire Musiques Actuelles dans différents styles. Travail sur le son, les arrangements, les structures de morceaux et aussi bien sûr l'attitude scénique.
	<b>Intermédiaire</b>	Mardi 19h-20h30	Vern	
	<b>Avancé</b>	Lundi 19h30-21h	Vern	
	<b>Adultes</b>	Jeudi 20h30-21h45	Vern	
<b>Ensemble Musiques Traditionnelles</b>	<b>CI</b> A partir de la 4 <sup>ème</sup> année	Mardi 18h15-19h15 Toutes les 2 semaines	Chantepie	Cordes, flûtes, percussions Autour de la musique Celtique : Irlande, Ecosse, Pays de Galles
<b>Fanfare Beurre Suc'</b>	<b>Tout public</b>	Samedi 10h30-12h30 Toutes les 2 semaines	Vern	Instruments à vent et des percussions. Répertoire aux sonorités festives. Nombreux concerts en cours d'année, en fixe et déambulation
<b>Musique de Chambre</b>	<b>CII-III</b>	Mercredi 19h30-20h30	Vern	Jouer en groupe de 2 à 4 musiciens, en autonomie.
<b>Musiques des Balkans</b>	<b>CII-III</b>	Mercredi 16h30-17h15	Vern	Instrumentistes et chanteurs Répertoire voyageur : de la Roumaine à la Grèce en passant par l'Albanie, la Bulgarie, la Macédoine.
<b>Orchestres à Cordes</b>	<b>CI</b>	Vendredi 18h-19h	Vern	Altos, Contrebasses, Violons, Violoncelles. Initiation aux pratiques collectives dirigées et non dirigées.
	<b>CII-III</b>	Mardi 19h-20h30	Vern	Altos, Contrebasses, Violons, Violoncelles. Travail du répertoire pour orchestre à cordes ainsi que du répertoire symphonique avec l'orchestre d'harmonie du Suet.
<b>Orchestres d'Harmonie</b>	<b>CI</b>	Mercredi 15h30-16h30	Vern	Vents (bois/cuivres) et percussions. Dédié à tout musicien souhaitant s'investir dans une pratique d'orchestre. Répertoire original, transcriptions, différents styles ou esthétiques.
	<b>CII-III</b>	Mercredi 18h15-19h45	Chantepie	



## LES TARIFS (Comité Syndical du 23 mars 2023)

Le Suet propose des réductions de 5 à 55% en fonction du **Quotient Familial (QF)** :

**Pour en bénéficier, vous devez nous faire parvenir via votre espace extranet l'attestation de Quotient Familial de la Caf avant le 30 septembre 2023. La tranche renseignée sera la même pour toute l'année 2023/2024.**

<b>Tarifs 2023-2024</b>	<b>Frais de dossier par élève</b>						30 €	<b>Hors Syndicat</b>
	<b>Facturation en septembre 2023</b>							
	Syndicat (Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint-Armel, Vern-sur-Seiche)						<b>+ de 25 ans</b>	
	<b>- de 25 ans</b>							
	Tout élève ayant l'âge de 25 ans au 31 décembre de l'année d'inscription sera redevable du tarif adulte							
<b>Tarif A</b>	<b>Tarif B</b>	<b>Tarif C</b>	<b>Tarif D</b>	<b>Tarif E</b>	<b>Tarif F</b>			
≥ 1201	1051-1201 5%	901-1050 15%	801-900 25%	701-800 40%	< 700 55%			

### Musique

Initiation Musicale CP	218 €	207 €	185 €	163 €	131 €	98 €	-	318 €
Formation Musicale/Cours technique	218 €	207 €	185 €	163 €	131 €	98 €	234 €	318 €
Parcours Diplômant	573 €	544 €	487 €	430 €	344 €	258 €	663 €	817 €
Parcours Non Diplômant	445 €	423 €	378 €	334 €	267 €	200 €	510 €	634 €
Soutien Pratique Instrumentale	307 €	292 €	261 €	230 €	184 €	138 €	371 €	529 €
Pratique collective seule (sur l'année scolaire)	83 €	79 €	70 €	62 €	50 €	37 €	100 €	106 €
Location d'instrument 1 <sup>ère</sup> année	124 €	118 €	105 €	93 €	74 €	56 €	137 €	148 €
Location d'instrument 2 <sup>ème</sup> année si possibilité	187 €	178 €	159 €	140 €	112 €	84 €	194 €	207 €

#### **Autres déductions :**

- Réduction de 10% à partir du 2<sup>ème</sup> enfant uniquement pour les bénéficiaires ayant le tarif A (élèves de - de 25 ans habitant le territoire)
- Pass-culture : Pour les envies culturelles des jeunes de 15 à 18 ans. Le Pass-Culture est une mission de service public portée par le ministère de la Culture.  
Concerts et festivals, cinéma et spectacles, cours de danse et de musique, livres et bandes dessinées...  
Le Pass Culture c'est 20€/An à 15 ans, 30€/An de 16 à 17 ans et 300€ à 18 ans. A utiliser selon les envies parmi le catalogue d'offres proposées sur l'application. <https://pass.culture.fr/>
- Comités d'entreprise : Vous êtes peut-être éligible à une aide, le Suet peut vous établir une attestation

**Modalités de paiement :** Règlement en 3 fois échelonné sur l'année scolaire, auprès du Trésor Public soit par prélèvement automatique, par chèque ou carte bancaire auprès d'un buraliste ou chèques vacances. Les réinscriptions des élèves n'étant pas à jour du paiement de l'année précédente seront refusées.

**Important :** Toute résiliation d'inscription doit se faire avant le **1er octobre 2023** par écrit. Après cette date, l'intégralité du montant des frais annuels de scolarité vous sera demandée. En cas d'abandon en cours d'année, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'intégralité de l'année reste due. (article 3-4 du règlement intérieur) **Toute démission doit être signalée au Directeur de l'école, par courrier.**

#### **Cas de force majeur :**

- ▶ déménagement : sur préavis de 3 mois avec justificatif.
- ▶ incapacité temporaire : sur présentation d'un certificat médical et à partir de 4 semaines d'arrêt. Déduction correspondant au temps d'arrêt.